

**ASSOCIATION FRANÇAISE  
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF**



158 rue Saint-Jacques 75005 Paris

Assemblée générale  
11 juin 2009  
Procès-verbal

L'association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) a tenu sa troisième assemblée générale le jeudi 11 juin 2008, à partir de 18h. , à la Faculté de droit de Montpellier.

Conformément à l'ordre du jour, les points suivants ont été successivement examinés :

**1 – Rapport d'activité 2008-2009.**

Ce rapport est présenté par le professeur Bertrand Seiller, Président de l'AFDA

I – Après trois années d'existence et alors que l'AFDA avait reçu l'an dernier 224 adhésions (270 en 2006-2007), le nombre a légèrement augmenté cette année puisqu'il s'élève à 245 et devrait probablement être revu à la hausse lorsque l'ensemble des adhésions à l'occasion du colloque de Montpellier auront été traitées.

Le Président souligne que ce sont près de 450 personnes qui ont adhéré au cours des trois années d'existence de l'AFDA. Il fait part de la difficulté matérielle pour le trésorier ou lui-même de procéder à des rappels individualisés et en appelle à la vigilance des adhérents pour veiller à acquitter chaque automne leur cotisation à l'AFDA. Il rappelle, à ce sujet, que les adhésions courent pour l'année universitaire, c'est-à-dire de début septembre à fin août. Il évoque, en guise de slogan, le fait que, depuis 2006, l'automne n'est plus seulement la saison des champignons ; c'est aussi celle de la réadhésion à l'AFDA !

La composition de l'AFDA est très largement dominée par le public universitaire (qu'il s'agisse d'enseignants-chercheurs ou de doctorants) mais reflète également l'intérêt des praticiens (magistrats administratifs, avocats, juristes d'entreprise ou territoriaux...) pour la recherche en droit administratif.

Enfin, 8 laboratoires de recherche (contre 13 en 2006-2007 et 7 en 2007-2008) ont adhéré ou renouvelé leur adhésion. Le Président note combien leur concours est particulièrement précieux d'un point de vue financier. Il est évidemment aussi un important encouragement.

Comme les années précédentes, le Président fait état de difficultés dans la diffusion des informations auprès des adhérents. Elles sont dues au fait que certaines adresses électroniques dont dispose l'AFDA sont probablement erronées puisque les courriels reviennent avec un message d'erreur. Le Président prie tous les adhérents qui n'ont pas reçu un seul courriel depuis leur adhésion de bien vouloir l'excuser mais leur demande de bien vouloir communiquer à l'association leur adresse électronique exacte. Ils peuvent le faire en envoyant un courriel à l'AFDA. La même observation peut être faite au sujet de l'exactitude des adresses postales dont nous avons connaissance.

Le Président insiste aussi sur le fait que la faiblesse de nos moyens financiers et surtout humains impose de ne communiquer que par courriers électroniques et que seules les brochures de nos colloques sont adressées par la voie postale. Ceci explique que certains adhérents, qui n'ont pas communiqué d'adresse électronique, ne reçoivent que très peu d'informations sur la vie de l'association.

II – Faisant le bilan de l'activité de l'année écoulée (2008-2009), le Président se réjouit qu'elle marque une étape décisive dans le développement de l'AFDA. Plusieurs activités désormais classiques ont été pérennisées (colloque de juin, prix de thèse, site Internet) et de nouveaux projets ont été menés à bien avec succès (colloque d'automne, création du Printemps de la jeune recherche).

Le premier élément de satisfaction est la reprise d'activité du site Internet de l'association, un temps bloqué au printemps 2008. Le site fonctionne depuis l'automne dernier grâce à l'aide bénévole et particulièrement efficace de l'un des doctorants adhérents, Monsieur Didier Girard. Le site est désormais régulièrement mis à jour (principalement pour les annonces de colloques et conférences) ; il a même été enrichi d'une page consacrée aux publications de l'AFDA. Au nom de l'AFDA, le Président adresse à Didier Girard, présent à Montpellier, ses plus sincères remerciements.

Il subsiste certes quelques problèmes antérieurement signalés. Le site serait particulièrement utile s'il devenait la page de référence en matière d'information sur la recherche en droit administratif en France. Cela suppose qu'y soient indiqués tous les colloques, conférences, journées d'études qui touchent, directement ou indirectement, à notre discipline. Il en va de même pour les soutenances de thèse. Et c'est précisément le problème aujourd'hui : l'AFDA est trop peu informée directement par les intéressés même si les choses s'améliorent au fil du temps.

Le président renouvelle ses appels antérieurs à la mise en place de relais auprès des facultés et des laboratoires et remercie par avance tous ceux qui se porteront volontaires ou, au moins, communiqueront, à l'occasion, les informations sur la vie du droit administratif dans leur université.

L'automne dernier a été marqué par deux événements.

Tout d'abord ont paru en décembre les actes du colloque de Nancy sur *La compétence*. Une nouvelle fois, les délais de publication ont été très brefs grâce à la diligence des intervenants, grâce aussi au précieux concours de Mademoiselle Garance Feldman qui a assuré la retranscription des débats, grâce enfin à l'efficacité de l'éditeur, LexisNexis.

Les actes du colloque de Nancy constituent le tome 2 de la collection « Les travaux de l'AFDA » au sein de la collection « Colloques et Débats » chez LexisNexis.

Le second événement a été la tenue à Lyon, le 5 décembre dernier, de la journée d'études sur *Les rémunérations des fonctionnaires*, organisée en collaboration avec les Universités Lyon 2 et Lyon 3. 200 personnes ont assisté aux travaux dont les Actes ont été publiés dès le numéro 4/2009 de la Semaine Juridique Administration et collectivités territoriales. Le Président remercie également les intervenants et l'éditeur pour leur efficacité.

L'AFDA a par ailleurs décerné son prix de thèse 2009, remis juste avant le début de l'Assemblée générale à Mademoiselle Caroline Foulquier pour sa recherche sur *La preuve et la justice administrative française*.

Le nombre de candidatures est stable puisque nous avons reçu, comme l'an passé, 15 candidatures. Elles émanent de 12 universités différentes (Paris II : 3 ; Toulouse I : 2 ; Aix III, Dijon, Lyon 3, Montpellier, Nantes, Paris 1, Paris V, Pau, Rennes, Tours : 1).

Le jury réuni pour attribuer ce prix était composé comme l'an passé, à parts égales, de représentants du comité d'honneur de l'association (Gérard Timsit, président, Jean-Arnaud Mazères), de représentants du conseil d'administration (Grégoire Bigot et Antoine Claeys qui s'est chargé de l'organisation) et de représentants des adhérents (Delphine Costa et Michel Degoffe). Le principe d'un renouvellement annuel par moitié au sein de chacun des collèges permet d'assurer tout à la fois la continuité et la diversité de la composition du jury.

La grande nouveauté de l'année écoulée est l'organisation du Premier Printemps de la jeune Recherche destiné à favoriser la diffusion des travaux des jeunes chercheurs, qu'ils soient doctorants ou jeunes docteurs. Ce vœu faisait partie de ceux formulés lors de la création de l'AFDA en 2006. Sa réalisation supposait cependant que l'Association se crée une place dans la recherche en droit administratif et qu'elle dispose de suffisamment de soutiens et de moyens.

Le succès rencontré par les premières initiatives, le fait qu'une partie significative des adhérents soient précisément de jeunes chercheurs a permis de concrétiser ce projet. Il coïncidait d'ailleurs avec la suggestion faite l'an passé à Nancy par le professeur Jacques Moreau de faire travailler les jeunes chercheurs sur des auteurs classiques.

Cette idée s'accordait parfaitement avec le thème du colloque de Montpellier consacré à *La doctrine en droit administratif*. Il restait à choisir le premier auteur étudié. Jean Rivero s'est imposé assez naturellement et en entendant les communications hier après-midi ce choix s'est avéré fructueux.

19 jeunes chercheurs ont répondu à l'appel à candidatures. 4 projets de communication ont été retenus par un comité de sélection composé de Mme le professeur Pascale Gonod et de Messieurs les professeurs Jacques Moreau, président, Pierre Delvolvé et Philippe Yolka.

Les candidats sélectionnés ont été invités à présenter leur contribution lors du printemps de la jeune recherche qui a ouvert les travaux à Montpellier, le mercredi 10 juin après-midi. L'AFDA et les organisateurs ont pris en charge l'intégralité de leurs frais de transport et de séjour durant les trois journées du colloque de Montpellier. Enfin, leurs communications seront rassemblées et publiées dans un prochain numéro de la RFDA, grâce à l'accord de ses directeurs.

Tous les projets évoqués n'auraient pu progresser, voire aboutir, sans l'énergie et la disponibilité des membres du conseil d'administration. Malgré l'éloignement

géographique, malgré les charges universitaires, le travail a été collectif. Grâce à des réunions et aux échanges électroniques incessants, chacun a pu participer à la réflexion et à l'élaboration des projets ; chacun a également accepté d'assumer une part des tâches administratives et matérielles.

Le Président tient à remercier plus particulièrement :

- Antoine Claeys qui s'est chargé de l'organisation du prix de thèse avec le concours toujours aussi efficace de Mme Pillant Gomez pour l'Institut Cujas qui héberge le siège de l'AFDA,
- Catherine Ribot en sa qualité de directrice du CREAM qui accueille le colloque sur *La doctrine en droit administratif* et qui n'a pas ménagé ses efforts pour qu'il soit une réussite,
- également, Madame Martine Maurin, responsable administratif du CREAM, pour son aide précieuse et sa vigilance permanente qui a largement contribué à ce succès,
- Didier Girard sans lequel l'AFDA serait restée en panne de site Internet,
- et, évidemment, Benoît Plessix pour la gestion toujours aussi sourcilleuse des modestes ressources de l'association.

Personne ne demandant la parole, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

## **2 – Rapport financier 2008-2009.**

Ce rapport est présenté par le professeur Benoît Plessix, trésorier de l'AFDA.

Comme l'année précédente, l'AFDA détient un « compte courant association » au CIC, Crédit industriel et commercial (agence du Panthéon).

### **1. Recettes.**

Cette année encore, les recettes de l'Association sont uniquement constituées par les adhésions de ses membres. La grande majorité des adhésions sont celles d'un montant de 30 euros ou, en raison du nombre d'étudiants adhérents, celles d'un montant de 10 euros, particulièrement nombreuses dans les nouvelles adhésions ou dans les renouvellements d'adhésions (voir rapport moral). Grâce aux membres bienfaiteurs, des adhésions de 75 euros ont également été perçues, ainsi que celles d'un montant de 250 euros pour les personnes morales, principalement des centres de recherches (huit adhésions cette année).

A noter toutefois que l'AFDA a seulement reçu dans le courant du second semestre 2008 les 1500 euros du département de Meurthe-et-Moselle et les 2000 euros de la Communauté urbaine du Grand Nancy pour le financement du colloque de Nancy en 2008.

Au jour du 10 juin 2009, le solde du compte courant de l'Association s'élève à 4850 euros, montant qui n'intègre donc pas certaines dépenses mentionnées ci-après, mais non plus les recettes résultant des adhésions et participations au colloque de Montpellier (2940 euros).

## 2. Dépenses

Outre les dépenses courantes d'achat de fournitures (enveloppes, papiers, timbres, etc.), on note à ce jour :

- Au titre du prix de thèse, 1000 euros, ainsi que les frais d'organisation du jury (1050 euros de frais de déplacement et 213 euros de déjeuner) ;
- Au titre des frais d'impression des brochures et affiches du colloque de Montpellier, 1055 euros ;
- Au titre des frais d'envois et achat d'enveloppes pour le colloque de Montpellier, 600 euros.

S'agissant du colloque de Montpellier des 10, 11 et 12 juin 2009, un système de financement identique à celui utilisé pour le colloque de Nancy en 2008 a été mis en oeuvre. Il s'agit d'abord d'une aide financière du centre de recherches d'accueil du colloque (en l'espèce le CREAM de l'Université Montpellier I) et ensuite, des financements obtenus par ce centre de recherches pour l'organisation du colloque. Il paraît en effet plus simple que le centre de recherches d'accueil prenne directement en charge les divers postes de dépenses plutôt que l'AFDA fasse des remboursements à ce centre de recherches.

Au titre des dépenses prises en charge directement par les institutions montpelliéraines, on notera :

- Une participation financière du CREAM de 1000 euros ;
- Une subvention de la région Languedoc-Roussillon de 2000 euros ;
- Une subvention de département de l'Hérault de 3000 euros ;
- La prise en charge du déjeuner du jeudi 11 juin 2009 par la communauté d'agglomération ;
- La prise en charge du déjeuner du 12 juin 2009 par la ville de Montpellier ;
- Une subvention de l'Ecole doctorale de 1000 euros ;
- Une subvention de la Faculté de droit de Montpellier de 1000 euros ;
- Une subvention de l'Université de Montpellier, au titre du BQR, de 2000 euros ;
- Une subvention de la MSH pour la prise en charge de deux billets de train.

Personne ne demandant la parole, le rapport financier est adopté à l'unanimité

## **3 – Présentation du programme d'activités 2008-2009**

Le professeur Seiller présente les projets de l'AFDA à court et moyen terme.

Il indique d'abord que l'AFDA organisera le vendredi 4 décembre prochain en collaboration avec l'Institut d'études de droit public de l'Université Paris Sud (Paris XI) un colloque sur *Le droit administratif vu par l'administration*. Ce projet, auquel le conseil

d'administration avait commencé à travailler dès 2007, consistera en une série de tables rondes faisant intervenir plutôt des praticiens et abordera 4 domaines dans lesquels l'impact du droit administratif est particulièrement évident pour les services de l'Administration : l'hôpital, les prisons, l'enseignement supérieur et les associations transparentes.

Le programme est d'ores et déjà achevé et les intervenants pressentis en cours de sollicitation. Les actes de cette journée d'études bénéficieront d'une publication dans le JCP A.

De plus amples informations seront diffusées dans le courant du mois de septembre.

Comme les années précédentes, les Actes du présent colloque de Montpellier paraîtront en fin d'année sous la forme du tome 3 des travaux de l'AFDA au sein de la collection Colloques et débats chez LexisNexis.

Le colloque de juin 2010 se tiendra du 9 au 11 juin à la Faculté de droit de Bordeaux et aura pour thème *Les droits publics subjectifs des administrés*.

Le Deuxième Printemps de la jeune recherche se tiendra à cette occasion et portera sur l'œuvre d'André de Laubadère.

Ce colloque sera, comme à l'accoutumée, l'occasion de réunir l'Assemblée générale de notre association.

Le Président informe enfin les adhérents que le colloque du printemps 2011 se tiendra à Grenoble.

En l'absence de questions, la séance est levée à 18 h. 40.

Le secrétaire général de l'AFDA  
Jacques Petit